

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Madame la Présidente, je vais parler de la motion sur le rétablissement de la peine capitale. Voter sur cette question n'est pas une tâche agréable. Je respecte l'opinion de tous les députés et la façon dont ils voteront. Toutefois, lors des dernières élections, je me suis engagé, après qu'on me l'ait demandé environ 600 fois, à voter pour le rétablissement de la peine capitale lorsque le vote libre aurait lieu.

J'aurais aimé que notre société ait mûri, qu'elle en soit à un stade qui aurait rendu ce vote inutile, mais non, je considère qu'il est absolument essentiel.

Je peux dire aux députés qu'il y a 31 ans... en tant que jeune policier, j'ai passé six ans dans la Gendarmerie royale. Trois personnes dans cette Chambre, le député de Bourassa (M. Rossi), le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) et moi-même, sont d'anciens policiers. Il y a 31 ans, donc, dans le nord du Nouveau-Brunswick, je fus appelé, au milieu de la nuit, pour rechercher une fillette de 14 ans qui avait disparu. Je l'ai trouvée sans vie et elle avait été violée. Je n'ai pas fermé l'oeil cette nuit-là ni la nuit suivante. Je suis persuadé que la peine capitale à un effet dissuasif.

Je n'ai pas l'impression d'avoir manqué à mon devoir en effectuant une enquête. C'est ce que j'ai fait il y a quelque temps dans ma circonscription de Mississauga-Nord. J'ai reçu 9 000 réponses à mon questionnaire. Dans une proportion de 81,3 p. 100, mes répondants se sont prononcés en faveur de la peine capitale. Ces chiffres ont peut-être changé légèrement depuis. Il y en a peut-être moins maintenant. Mais il semblerait que 68 à 74 p. 100 des gens au Canada voudraient toujours disposer dans les textes législatifs de cette protection qu'offre la peine capitale comme moyen à utiliser sous toute réserve. Je crois que nous devons nous donner cette possibilité.

J'ai rencontré des prêtres et des ministres du culte dans ma région. Je leur ai exposé mon point de vue. J'ai participé à des lignes ouvertes pendant deux heures et demie d'affilée. Et 74 p. 100 de mes interlocuteurs favorisaient le rétablissement de la peine capitale. J'en ai discuté aussi avec des représentants d'Amnistie internationale. Veuillez m'en croire, je suis capable d'écouter leurs arguments. J'ai écouté aussi ceux du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) qui est intervenu tout à l'heure. Il a dit que les pauvres et les déshérités seraient les premiers sur la liste des condamnés.

Je vais donc rappeler à la Chambre les propos d'un sénateur noir du Missouri qui a fait la déclaration suivante lors d'un vote sur l'imposition d'un moratoire à la peine de mort: «Je me rends bien compte que la plupart des condamnés à mort sont pauvres, noirs et sans défense. Mais je constate que leurs victimes sont pauvres et noires elles aussi, mais qu'elles sont mortes». Il disait la vérité, madame la Présidente. Nous devons protéger notre société.

● (1750)

Je voudrais parler maintenant de l'aspect dissuasif de la peine capitale. Est-ce vraiment un facteur de dissuasion? Nous

Peine capitale

pouvons utiliser les statistiques comme bon nous semble. Elles peuvent prouver que le taux de criminalité en Floride est plus élevé qu'au Wisconsin. Cela ne veut pas dire grand-chose. Le taux de criminalité a augmenté régulièrement au cours des années.

Entre 1867 et 1949, au Canada, on a condamné 1 100 meurtriers dont 55 p. 100 ont été exécutés. Depuis 1949, il y a eu une baisse progressive, puisque la proportion de condamnés exécutés est passée à 30, puis à 20 et enfin à 10 p. 100. C'est en 1962 que la dernière exécution a eu lieu au Canada.

Le 14 juillet 1976, la Chambre s'est prononcée pour l'abolition de la peine capitale; toutefois, il y avait déjà longtemps qu'elle était en voie de disparition. Entre 1914 et 1976, soit 62 ans, il y a eu cinq votes jusqu'à ce que le pays finisse par abolir la peine capitale en 1976. Toutefois, il y a eu de violents assassinats dans le pays depuis lors.

Certains ont parlé du risque d'exécuter quelqu'un à tort. En toute franchise, cela m'effraie. Toutefois, j'ai suffisamment confiance dans notre justice criminelle pour surmonter cette crainte. Selon moi, le processus d'appel permettra amplement à la personne jugée de prouver son innocence. Je crois qu'on ne donne pas autant de chance à la victime.

J'ai sous les yeux une liste de meurtres avec préméditation qui, selon moi, devraient être inclus dans toute mesure proposant de rétablir la peine capitale dans notre pays. Les voici: crimes en série, meurtres commis par des tueurs à gages, assassinats d'otages, assassinats après enlèvement et assassinats d'agents de police et de gardiens de prison. Nous devons protéger nos agents de la paix.

La peine capitale n'est pas une sanction, mais l'application de la justice; ce n'est pas une vengeance, mais une protection—et les gens veulent être protégés.

À ce sujet, nous ne sommes pas suffisamment protégés en vertu du système en vigueur. Le tueur emprisonné à vie a une autre option possible: s'échapper. Il n'a rien à perdre à tuer de nouveau. Toute personne qu'il croise sur son chemin pendant une tentative d'évasion est en danger.

Et même si ce détenu ne cherche pas à s'échapper, qu'a-t-il à perdre à tuer un garde ou un autre détenu?

Si les policiers doivent être aux premières lignes, la société doit leur accorder toute la protection possible. Ils ont l'impression de n'être pas protégés. J'ai ici un mémoire provenant de l'Association canadienne des chefs de police, laquelle est fermement en faveur du rétablissement de la peine capitale. C'est un mémoire très instructif que j'ai lu trois fois et j'espère que d'autres députés l'ont lu.

Pour citer M. Paul Walter, président de la Metro Toronto Police Association, les récents meurtres d'agents du maintien de l'ordre «confirment ce que nous disons depuis très longtemps au public et aux législateurs: les éléments criminels ne respectent pas grand-chose, mais ils ont un instinct naturel de survie».